

Le programme national FSE + doit permettre, dans sa priorité 3, d'améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

Pour doter l'Europe du 21^e siècle de marchés du travail et de systèmes de protection sociale efficaces et équitables, le socle européen des droits sociaux pose le principe que *chaque citoyen européen a droit à un enseignement inclusif et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de conserver et d'acquérir des compétences permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions vers le marché du travail.*

L'anticipation des mutations économiques, la gestion des compétences et la formation tout au long de la vie sont devenues des enjeux cruciaux pour maintenir la compétitivité des entreprises et préserver les emplois. Aussi, les entreprises doivent engager des actions pour maintenir les compétences de leurs salariés afin qu'ils puissent s'adapter aux besoins du marché.

Avec la conviction que les Fonds européens sont un véritable levier pour tendre vers une offre équitable, inclusive et riche en perspective,

le Département Fonds européens de la DREETS Nouvelle-Aquitaine lance l'appel à projets « Accompagnement et anticipation des mutations économiques et formation des actifs occupés » n°2.

L'appel à projets... en bref !

⇒ **Actions visées :**

- **Les actions visant à accompagner les mutations économiques :** *Formation et accompagnement des actifs occupés, parcours de préqualification, savoirs de base, formations qualifiantes ; Développement de compétences dans le domaine de l'environnement ; Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation, plans de développement des compétences, adaptation des compétences aux nouveaux défis sociaux et aux besoins du marché du travail, démarches d'expérimentation autour de l'action de formation en situation professionnelle (AFEST) ; Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail.*
- **Les actions visant à anticiper les mutations économiques :** *Démarches anticipatrices, y compris GPEC, pour faire face aux mutations économiques dans les branches, les entreprises et les territoires, notamment par le dialogue social ou via des accords passés avec l'État ; Veille territoriale et sectorielle : outils de veille, outils de partage des données ; Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) ; Accompagnement des entreprises sur les aspects RH des mutations professionnelles et des impacts de la crise sanitaire.*
- **Actions visant à accompagner et former les salariés licenciés économiques.**

⇒ **Candidats éligibles :**

- Tout type de structure ayant une compétence, une expertise dans le domaine, tout organisme public ou privé susceptible de proposer un projet en lien avec les actions visées dans le cadre de cet objectif spécifique.

⇒ **Public cible :**

- Actifs occupés en ciblant ceux bénéficiant le moins de la formation ou appartenant à un secteur en mutation ou affecté par la crise ; Salariés des secteurs RH des entreprises ; collectivités, branches professionnelles, entreprises et partenaires sociaux ; Salariés licenciés économiques (au titre des actions visant à les accompagner et les former).

⇒ **Période de réalisation possible des opérations :** 1er janvier 2025 – 31 décembre 2027

⇒ **Enveloppe disponible :**

- 5 000 000 €.

L'appel à projets est à découvrir sur le [site du Fonds social européen en France](#)
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **19 décembre 2024**.

Un webinaire de présentation de l'appel à projets est prévu le **jeudi 17 octobre 2024 de 10h à 12h**,
Inscription au lien suivant : <https://forms.office.com/e/n7U6VcDjuX>

Contacts pour cet appel à projets :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Département Fonds européens
Quentin ALEXANDRE – quentin.alexandre@dreets.gouv.fr
Charlotte GUERET – charlotte.gueret@dreets.gouv.fr